



GUIDE DE L'INDUSTRIEL EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE



SIMANDOU
2040





GUIDE DE L'INDUSTRIEL EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE



1. QU'EST-CE QU'UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE ?

Une activité industrielle désigne toute opération de transformation de matières premières ou semi-finies en produits finis ou intermédiaires, à des fins commerciales ou non. Cela inclut :

- La production, fabrication, conditionnement, assemblage, ensachage, recyclage ;
- Par des procédés mécaniques, chimiques, biologiques ;
- Dans un cadre organisé, pour répondre aux besoins des marchés locaux ou internationaux.



3. ZONAGE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

Les zones d'implantation industrielle en Guinée sont définies comme suit :

- **Zone 1** : Corridor Simandou (50 km autour de la voie ferrée)
- **Zone 2** : Intérieur du pays (hors zones urbaines et industrielles)
- **Zone 3** : Zones industrielles aménagées
- **Zone 4** : Grand Conakry (Conakry, Coyah, Dubréka)



2. CLASSIFICATION DES INDUSTRIES

Les industries sont classées selon deux critères principaux :

- Puissance électrique installée (kW) ;
- Quantité de matière première utilisée par jour (tonnes ou kg).

Catégorie	Puissance Installée	Matière/Jour
A Majeure	> 500 kW	> 100 tonnes
B Intermédiaire	251 à 500 kW	51 à 100 tonnes
C Moyenne	26 à 250 kW	6 à 50 tonnes
D Petite	Jusqu'à 25 kW	1 à 5 tonnes
E Micro	Jusqu'à 10 kW	≤ 500 kg
F Industrie de base	Jusqu'à 5 kW	≤ 50 kg



Important :

C'est le critère le plus élevé entre les deux qui détermine la catégorie d'une industrie. Autrement dit, si une industrie dépasse un seuil dans l'un des deux critères, elle est automatiquement classée dans la catégorie la plus haute applicable à son activité.



4. AUTORISATIONS À OBTENIR

4.1. Autorisation d'implantation

- Pièces à fournir :
- Lettre de demande
- Copie du bail ou acte foncier
- RCCM et statut
- NIFP valide
- Géolocalisation du site
- Études techniques, financières et environnementales selon la catégorie
- D'autres documents peuvent être demandés selon la spécificité du projet ou à la demande de l'administration.

Délai de traitement :

- Catégories A à F : estimation 30 jours ouvrables

Conditions :

- Effectuer une visite de contrôle préalable avec l'équipe technique

Livrable :

- Arrêté d'autorisation d'implantation
- Cahier des charges d'implantation annexé

4.2. Autorisation d'exploitation

Conditions :

- Être en possession d'une autorisation d'implantation
- Effectuer une visite de contrôle préalable avec l'équipe technique

Documents clés :

- Lettre de demande
- Attestation d'implantation
- Description des équipements et des matières premières
- Plan de gestion des risques
- Assurance et conformité aux normes incendie.
- D'autres documents peuvent être demandés selon la spécificité du projet ou à la demande de l'administration.

Délai de délivrance :

- Catégories A à F : estimation 30 jours ouvrables

Conditions :

- Être en possession d'une autorisation d'implantation
- Effectuer une visite de contrôle préalable avec l'équipe technique
- Livrable :
- Arrêté d'autorisation d'exploitation
- Cahier des charges d'exploitation annexé

4.3. Demande d'extension Quand la demander ?

- En cas d'augmentation de capacité ou d'ajout de lignes de production

Documents :

- Lettre de demande précisant les modifications
- Mise à jour du cahier des charges
- Études techniques et environnementales selon l'ampleur de l'extension
- D'autres documents peuvent être demandés selon la spécificité du projet ou à la demande de l'administration.

Livrable :

- Notification d'Autorisation d'extension
- Cahier des charges d'exploitation actualisé

4.4. Régularisation des industries existantes

Qui est concerné ?

- Toute entreprise en activité sans autorisations

Étapes :

- Déclaration à la DNI
- Visite de régularisation
- Enquête de voisinage
- Rapport technique

Livrable :

- Certificat de régularisation
- (vaut autorisation d'implantation + d'exploitation + conformité)
- Cahier des charges d'exploitation



5. LES CONTRÔLES DE CONFORMITÉ

TYPES DE CONTRÔLES :

- Planifiés : selon le cahier des charges
- Inopinés : en cas de plaintes ou suspicions
- Administratifs : vérification documentaire et conformité réglementaire

RÉSULTATS POSSIBLES :

- Favorable : délivrance d'un certificat de conformité
- Défavorable : notification des manquements et délai de correction
- Non-conformité persistante : fermeture provisoire ou sanctions



Tous les contrôles sont coordonnés par la Direction Nationale de l'Industrie (DNI).



GUIDE DE L'INDUSTRIEL EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE



SIMANDOU
2040

